



# La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

16 avril 2003

Par l'équipe du Collectif

Numéro 130



## En France aussi, un petit groupe d'irréductibles persistent...

Pendant qu'ici le gouvernement change, nos amiEs en France persistent à vouloir reconsidérer la richesse et à s'inspirer de notre travail. Manu Bodinier écrivait à Vivian hier : «J'ai entendu la nouvelle ce matin sur France culture. J'espère que Charest poursuivra le dialogue... et que ça ne va pas se passer comme en France. Malgré le fait que Chirac ait été élu grâce à la gauche, il mène une vraie politique de droite à l'intérieur (tandis qu'il défend des valeurs intéressantes au niveau international) : donc ces temps-ci, les coupes dans le social sont légions. On essaie de mobiliser mais le bruit de la guerre en Irak assourdit l'opinion.

Cependant, j'ai retrouvé le week-end dernier un peu de baume au coeur. Je me suis rendu à une session d'auto-formation autour du collectif "Nouvelles richesses". J'y ai retrouvé Patrick Viveret et pas mal de personnes qui t'ont croisée à Porto Alegre ou ailleurs. On était une quarantaine vraiment positionnés sur ce que Patrick appelle "la coopération ludique". J'ai animé l'atelier sur les liens entre "reconsidération de la richesse et combat contre la pauvreté". »

Parmi les questions de cette journée tenue à Chatenay-Malabry, «En quoi suis-je concerné par le problème de la pauvreté ?» «Quelles sont mes actions actuelles ?» «En quoi la reconsidération de la richesse va-t-elle aider à l'élimination de la pauvreté ?» Et parmi les paroles citées, «la feuille dans l'arbre» de Lucien Paulhus et le «rêver logique» de Yvette.

Pendant que les puissants de la planète se la déchirent, Porto Alegre fait son propre chemin sur d'autres sentiers....

## Les gouvernements passent, les lois restent, la pauvreté persiste et nous aussi

**Bonjour tout le monde! Les résultats de l'élection de lundi viennent à point pour nous rappeler une des raisons qui nous ont motivés à vouloir une loi sur l'élimination de la pauvreté: les gouvernements et les ministres passent, les lois restent. C'est exactement ce que nous allons vivre dans les prochaines semaines avec le passage d'un gouvernement du Parti Québécois à un gouvernement du Parti libéral. Ce passage aura ceci de particulier que les unEs auront à mettre en application la loi sur la pauvreté qu'ils auront contribué à exiger et à amender pendant qu'ils et elles étaient dans l'opposition alors que ceux et celles qui ont fait la loi 112 en étant au gouvernement vont maintenant passer à l'opposition.**



Les suivis immédiats nous sont connus. Du côté des mesures urgentes, nous voudrions voir le Parti libéral livrer rapidement ses engagements du côté du rétablissement de la gratuité des médicaments et de la garantie des prestations actuelles à l'aide sociale. Comme ces engagements ont fait l'objet de demandes spécifiques de l'opposition au moment d'amender la loi 112, ils deviennent une matière incontournable du plan d'action. Pour le reste, il nous faudra certainement continuer de convaincre. Quant à la loi 112, l'échéance du 5 mai pour rendre public le plan d'action reste prescrite par la loi. Il faudra voir comment le premier ministre et son nouveau cabinet décideront de procéder. De même pour les parties de la loi qui ne sont pas encore en vigueur, dont les travaux déjà commencés en vue de former le comité consultatif.

Pour le reste, il va falloir voir comment aborder globalement la période qui s'ouvre pour continuer à imprimer le mouvement que nous avons amorcé en direction d'un Québec sans pauvreté. L'ensemble des parlementaires sera à remobiliser : certainEs, et de part et d'autre de la Chambre, avec des sympathies et un bout de chemin de fait, d'autres à introduire à la problématique, d'autres encore à conduire à voir les choses autrement parce qu'en réalité ils et elles font plus partie du problème que de la solution.

Rappelons notre décision d'amorcer dès le lendemain de l'élection ce travail de sensibilisation, notamment en proposant aux groupes en région de rencontrer dès que possible leurs nouveaux éluEs pour les informer du travail déjà fait et de nos attentes pour la suite.



## Des nouvelles de la tournée AVEC

Marie-Anne était présente mardi le 8 avril, à un récital AVEC hors de l'ordinaire. En voici un petit compte-rendu.

### Faire face à la musique

« Moi, j'ai rêvé tout le long. Comme si j'étais dans un film de Charlie Chaplin. » « Ça me fait penser à mon humeur. Ya des hauts, y a des bas, mais tout finit par rentrer dans l'ordre. » « Je voyais des enfants qui jouaient ensemble, avec un beau soleil, dans un grand champ. » « Moi, je suis nerveuse de nature. Ça m'a calmée. C'était comme si je volais sur des nuages. » « La musique est tellement jolie. J'avais l'impression d'être dans un royaume. On se sent tellement bien, comme si on avait tout ce dont on a besoin dans la vie. »

*(Paroles de personnes présentes)*

La tournée AVEC s'est amorcée par une présence à la rencontre musicale organisée par ATD-Quart Monde à l'occasion de la visite du pianiste Miguel Angel Estrella. Cette activité a eu lieu au CAP Saint-Barnabé, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal. Tout au long de l'échange, le pianiste a interprété différentes œuvres provenant en majorité du répertoire classique et a relaté différentes expériences. Selon lui, la musique n'est pas un luxe. C'est un besoin qui l'a toujours rendu heureux. Et il la partage avec des gens pour qui les conditions de vie sont plus difficiles.

Lors de la rencontre, un dialogue s'est établi lorsque l'artiste a invité les gens dans la salle à exprimer les émotions, les sentiments et les images que leur apportait la musique.

À ce sujet, la matière du bulletin d'engagement qui a servi à rencontrer les candidatEs pendant la campagne électorale reste toujours appropriée.

### À propos de notre campagne d'engagements


C'est l'occasion aussi de vous faire un petit rapport de cette campagne éclair. En date d'aujourd'hui, nous avons reçu par vous des nouvelles de 73 candidatEs répartiEs dans 11 régions, dont 16 éluEs. Soulignons notamment le travail assez intensif fait à Montréal, en Estrie et en Mauricie. Là-dessus, 44 réponses nous sont arrivées à partir du bulletin d'engagement et les autres à partir de lettres types ou de rapports de rencontres. Parmi les réponses reçues, le taux d'engagement est d'environ 50% sur chacune des mesures, les candidatEs s'étant prononcéEs variablement sur les unes et les autres. Chez les éluEs, ce taux baisse drastiquement. Les libéraux, parmi les éluEs, Jean Charest, Nathalie Normandeau, Tony Tomassi, Jean Rioux, Lise Thériault, Yvon Vallières, ont rappelé par une lettre les engagements de leur parti face à la loi 112 et Margaret Delisle a répondu partiellement au bulletin d'engagement. Au Parti Québécois, nous vous avons déjà communiqué les résultats de la rencontre avec Pauline Marois. Ajoutons que Claude Pinard, député de St-Maurice, a souscrit à l'ensemble des engagements proposés, et Michel Morin, député de Nicolet-Yamaska, à la plupart.

### La loi 112 un outil à s'approprier

Par ailleurs, nous avons tenu jeudi dernier à Québec une rencontre d'exploration fort stimulante sur la façon de s'approprier et d'utiliser la loi 112. Nous étions 16 en tout, en majorité de la région de Québec. Pierre Issalys, le juriste expert qui nous accompagne fidèlement depuis la rédaction de notre projet de loi était présent, ainsi que Madeleine Caron, notre autre juriste experte, membre d'ATD Quart Monde.

Après un rappel de la structure de la loi 112, de sa dimension AVEC, des obligations, permissions, interdictions qu'elle crée, nous avons procédé par touches successives. D'abord nous nous sommes demandé en atelier : si nous avons à faire un dépliant intitulé « La loi 112, un outil pour... » comment compléterions-nous la phrase et que mettrions-nous dans ce dépliant ? Ensuite, nous avons commencé à remplir un tableau point par point, pour voir ce qu'on pouvait trouver dans la loi comme appuis ou obstacles en vue d'avancer sur : les droits, les besoins essentiels, les préjugés, le AVEC, les dépenses publiques, l'abolition de la catégorisation apte/inapte, les écarts, les programmes sociaux, nos mesures urgentes, les pensions alimentaires, l'IVAC. Dans une autre étape, nous avons identifié les trous, les flous, les trous de la loi. Puis nous sommes revenuEs sur sa ligne de temps. Nous vous transmettrons dès que possible une compilation de ce que nous avons trouvé et partagé.

La journée, très appréciée des participantEs, a débouché sur l'intérêt de préparer des formations 101, 201, 301, 401 sur la pauvreté et la loi 112, autrement dit avec des degrés d'approfondissement variant selon la préparation des personnes. Elle a montré l'importance d'un comité « loi » qui pourrait répondre aux questions du réseau et qui ferait un suivi technique et expert de façon plus permanente, à partir du « catalogue des situations vécues » et en tenant compte du plan d'action qui sera publié. Quelques personnes se sont montrées intéressées à en faire partie.

En attendant des outils de présentation de la loi 112 comme telle, les outils qui nous ont servi à animer cette journée sont à votre disposition s'ils peuvent vous être utiles. 



## Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

C.P. 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5. Tél.: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca  
Nos bureaux sont situés au 165, de Carillon dans la Basse-Ville de Québec.

[www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)